



LES MODALITÉS DE RÉSERVATION

Toute réservation devra être adressée **par courrier**, au service Habitat du Grand Cahors - 72, rue Wilson - 46000 CAHORS - à l'attention de Stéphanie MORCEAU - Tél. 05 65 20 89 18 - Mail : smorceau@grandcahors.fr

LE CALENDRIER DE RÉSERVATION

- 1 Réservation du terrain**
Pré-réservation de votre terrain par courrier auprès du service Habitat du Grand Cahors détaillant votre projet et précisant le n° de lot.
- 2 Promesse de vente**
 - Signature d'une promesse de vente.
 - Ce contrat vous sera alors confirmé par courrier recommandé avec AR auquel nous joindrons le dossier technique lié à votre terrain. Ce dossier comprend tous les éléments nécessaires à l'élaboration de votre permis de construire.
 - Acompte de 5% de la valeur du terrain
- 3 Projet**
Concrétisation de votre projet de construction et de son financement
- 4 Achat et construction**
À l'obtention de votre permis de construire et de la disponibilité des fonds, signature de l'acte authentique qui formalisera votre achat du terrain. Une fois propriétaire authentique du terrain, vous pourrez démarrer la construction de votre maison.

À Cahors, construisez autrement

lotissement
**l'Orme
du Payrat** 39€ ttc
du m²

À deux pas
du centre-ville
de Cahors,
10 lots à partir
de 39 euros ttc/m²



UN CADRE DE VIE PRESERVÉ

Des espaces communs (voie, place et espaces verts) seront conçus dans une volonté de développement durable : éclairage public économe, circulations douces, pré-verdissement des clôtures.

LA VOIRIE / LE DÉPLACEMENT / LES STATIONNEMENTS

- Les déplacements doux sont privilégiés : des voies piétonnes et des aménagements cyclables ont été pensés. La circulation automobile se fait en sens unique et est limitée à 30km/h.
- Les places de parking individuelles se situent devant chaque maison et non sur la rue. Les stationnements visiteurs sont situés à l'entrée du lotissement.

ESPACES COLLECTIFS

Une place centrale publique a été réalisée et équipée d'une aire de vie, favorisant les rencontres entre riverains.

LES SERVICES

- Une desserte par les transports en commun à 2 mn du lotissement pour se rendre à Cahors.
- Le lotissement se situe à proximité immédiate de nombreux services (écoles, commerces...).
- Les clôtures intégrées au cœur d'une haie vive.

UNE DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE ET RESPONSABLE

- Le PVC autorisé uniquement sur les fenêtres.
- Surface minimale de baies vitrées de 1/6 de la surface habitable.
- Ponts thermiques à supprimer.
- L'eau chaude sanitaire sera fournie par un chauffe-eau solaire thermique ou chauffe-eau thermodynamique ou chaudière à microcogénération.
- Récupération des eaux pluviales.
- Traitement avec soin de l'éclairage extérieur. Les luminaires ne pollueront pas la voûte céleste.

➤ Pour vous aider à intégrer ces dispositions, l'architecte coordonnateur du lotissement, Philippe BERGÈS, pourra vous assister dans la conception de votre projet.